

Que deviendront nos données personnelles après notre mort ?



Après la disparition d'un proche, peut-on récupérer les fichiers, les achats réalisés par celui-ci ?

3 milliards d'êtres humains sont aujourd'hui connectés à Internet, échangeant de nombreuses données. Mais que deviennent celles-ci après la mort ? En France, plus de 85% de la population sont ainsi connectés. Réseaux sociaux, messagerie, photos... D'innombrables données personnelles numériques sont échangées.

Bientôt une loi sur les données numériques

Les personnes interrogées ne savent pas ce qu'elles deviennent. Depuis 40 ans, un texte interdit à quiconque de consulter ou de porter atteinte aux informations personnelles. C'est la protection des données qui, de facto, s'est étendue au numérique. « La protection des données personnelles stipule qu'un tiers n'a pas le droit d'accéder aux données sauf en cas de force majeure ou sous mandat d'un juge », explique Gilbert Kallenborn, du site zero1net.com.

Aujourd'hui, on stocke photos et messages tout au long de notre vie, des souvenirs auxquels les héritiers aimeraient avoir accès. Pour y arriver, les sénateurs préparent une nouvelle loi. Un internaute pourra indiquer des directives à suivre après sa mort : une personne de son choix pourra fermer les comptes et récupérer leurs données. A défaut, ses héritiers légaux s'en chargeront. Pour être vraiment sûr de l'avenir de ses données, ne reste qu'une garantie : le testament. La nouvelle loi sera débattue au parlement avant l'été... [Lire la suite]



Réagissez à cet article

Source : *Internet : que deviennent nos données personnelles après notre mort ?*